



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20191216-2019DEL92-DE

Date de la convocation
10.12.2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

N° 19/92

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr GUIRAUD
Mr SOULA procuration à Mr LE ROCH
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY
Mr GRIMAL procuration à MME VILLENEUVE
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY, Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

Par délibération en date du 04/11/2019, la ville a organisé l'utilisation de la salle de spectacle en adoptant son règlement intérieur.

UTILISATION DES
LOCAUX "LA GARE"

Il est proposé de préciser les conditions d'utilisation de la salle associative. La Commission Culture, les services culture et proximité ont travaillé au règlement intérieur de la salle associative de la Gare. Ce document tel qu'il est joint en annexe, a pour vocation d'encadrer l'utilisation de ce nouvel équipement culturel et associatif. Il détaille la procédure et pose les règles concernant la mise à disposition ou la location de la salle associative de la Gare. Il s'accompagnera d'une convention établie pour chaque utilisation de la salle, qui sera signée par les utilisateurs.

Par ailleurs il est nécessaire d'organiser les mises à disposition des différents locaux de "La Gare", en particulier pour les utilisateurs permanents et réguliers.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le règlement intérieur d'utilisation de la salle associative de "La Gare" tel qu'annexé à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire afin de signer les conventions de mise à disposition des différents locaux de la Gare, en particulier pour les utilisateurs permanents et réguliers.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 décembre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

